

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Plast EPColor TopCoating B

FS3078

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 28-mars-2022

Date de révision :
22-avr.-2026

Numéro de révision: 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Plast EPColor TopCoating B
UFI: VJX0-70YK-2005-DT9Y
Contient 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine; 1,3-benzènediméthanamine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Résine époxy
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1A. (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Contient

3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine; 1,3-benzènediméthanamine

3.2. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	220-666-8	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	Skin Sens. 1A: C > 0.001%	-	-	01-2119514687-32
1,3-benzènediméthanimine 1477-55-0	216-032-5	0.1 - 1	Ac. tox 4 (H302) Ac. tox 4 (H332) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) Aquatic chr. 3 (H412)	-	-	-	01-2119480150-50-0000

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
--------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	= 1030 mg/kg (Rat)	= 1100 (ATE)	5010 mg/m ³ (rat)
1,3-benzènediméthanaminee 1477-55-0	930 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	1,34 mg/L (Rat) 4h

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. If person is unconscious, seek emergency medical attention, if person is conscious remove to fresh air and call a physician. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.
---	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle.
----------------------------------	---

Autres informations
Conseils à destination des secouristes.

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
 Voir Section 12 pour plus d'informations
 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.
 Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

All spilled material must be contained and kept out of waterways, sewers and drains.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
 Équipement de protection individuel, voir section 8
 SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Évitez la formation d'aérosol.
Remarques générales en matière d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
1,3-benzènediméthanaminee 1477-55-0		STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³			
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
1,3-benzènediméthanaminee 1477-55-0	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin		Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin	STEL: 0.1 mg/m ³	
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
1,3-benzènediméthanaminee 1477-55-0		TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³			
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
1,3-benzènediméthanaminee 1477-55-0		Ceiling: 0.1 mg/m ³		Ceiling: 0.1 mg/m ³	
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
1,3-benzènediméthanaminee 1477-55-0		Skin TWA: 0.1 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
 2855-13-2:
 oral
 Freshwater 0,06 mg/l
 Seawater 0,006 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues.

Protection des mains

Gants de protection caoutchouc butyle (EN 374)

Protection respiratoire

Type A.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Opaque

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété**Point de fusion/point de congélation****Valeurs**

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

100 °C

Inflammabilité

Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

> 100 °C

Température d'auto-inflammabilité

Not selfigniting

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

environ 10.5

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Miscible avec l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

23 hPa (20°C)

Densité1.06 g/cm³ (20°C)**Densité relative**

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet

9.2. Autres informations**Viscosité**

Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Water content: 61,5%

Solids content: 37,9%

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives

N'est pas un explosif.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

alkalis, Amines, Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	= 1030 mg/kg (Rat)	= 1100 mg/kg (ATE)	5010 mg/m ³ (rat)
1,3-benzènediméthanaminee	930 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	= 1.34 mg/L (Rat) 4h

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oculaire**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Eviter le rejet dans l'environnement. Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	EC50 = 37 mg/L 72 h			14.6 - 21.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 semi-static
1,3-benzènediméthanaminee		87.6: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 semi-static		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.99
1,3-benzènediméthanimine	0.18

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-estimation)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Autres informations

Directive 2012/18/EU Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Acute tox : Acute toxicity

Skin corr. : Skin corrosion

Eye Dam. : Eye Damage

Skin Sens. - Skin sensitisation

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

LC50: Lethal concentration to 50 % of a test population

ATE: Acute toxicity estimate value

ADR/RID: European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road/Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

LD50: the exposure concentration of a toxic substance lethal to half of the test animals

IATA/ICAO: International air transport association/Technical instructions for safe transport of dangerous goods by air

IMDG/IMO: International maritime dangerous goods/International maritime organization

DNEL: Derived no effect level

PNEC: predicted no effect concentration

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation	28-mars-2022
Date de révision :	22-avr.-2026
Numéro de révision:	1.0
Remarque sur la révision:	
Motif de la révision	Formule Section de mise à jour : 2, 3, 8, 9, 11, 12, 14

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité